

**Un examen des facteurs liés au risque et aux besoins
entre les détenues autochtones et de race blanche**

Colleen Anne Dell et Roger Boe

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Décembre 2000

REMERCIEMENTS

Nous aimerions exprimer notre gratitude à Mark Nafekh, pour nous avoir fourni les données, ainsi qu'à Shelley Brown, pour ses commentaires concernant le contenu. Il convient aussi de reconnaître le travail de Larry Motiuk et de Frank Porporino, qui ont lancé la recherche initiale sur le risque et les besoins, au Service correctionnel du Canada. Nous renvoyons également le lecteur aux publications du Centre canadien de la statistique juridique, où il trouvera des conclusions supplémentaires sur le Profil instantané d'une journée, ayant servi de base à la présente recherche.

SOMMAIRE

Depuis trois décennies, la recherche est orientée vers la surreprésentation de divers groupes minoritaires (c'est-à-dire, les Autochtones, les Asiatiques et les Noirs) dans les populations carcérales de l'Amérique du Nord, de sorte que l'on accorde une grande importance aux différences entre des groupes raciaux définis, tout en négligeant couramment les ressemblances. La recherche menée sur les délinquants canadiens conclut invariablement que les délinquants autochtones et de race blanche ont des facteurs criminogènes différents. Les analyses se fondent surtout sur des hypothèses liées à l'hétérogénéité raciale : on présume que les points communs entre les personnes découlent davantage d'une expérience raciale que d'antécédents partagés ou communs.

Nous tentons ici de comparer le risque et les besoins établis d'après l'Évaluation initiale des délinquants (EID) menée par le Service correctionnel du Canada (SCC), pour déterminer les différences de cotes parmi les détenues autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral. L'étude initiale dont nous nous sommes partiellement inspirés était le *Profil instantané d'une journée*, sondage mené par le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec les autorités correctionnelles fédérales, provinciales et territoriales. «Le projet avait pour but de fournir des renseignements plus détaillés sur la composition des populations carcérales [féminines et masculines] dans les établissements fédéraux et provinciaux/territoriaux du Canada» (Centre canadien de la statistique juridique, 1997, p. 2). Le *Profil instantané* était la première collecte de données sur les caractéristiques de détenus, à l'échelle nationale. Nous le complétons ici en analysant et en comparant les niveaux de risque et de besoins applicables respectivement aux femmes autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral.

Les cotes attribuées aux besoins mesurent divers éléments dynamiques interpersonnels et personnels dans la vie d'un détenu. Le SCC les utilise pour indiquer l'intensité des difficultés éprouvées par les détenus, et pour se renseigner sur leurs antécédents, leurs modes de vie précédant leur incarcération, ainsi que les programmes dont ils ont besoin. Par exemple, une cote élevée pour la toxicomanie peut révéler un alcoolisme chronique. L'évaluation du risque est une appréciation de la probabilité de récidive, en presumant que l'on réponde insuffisamment aux besoins décelés. La cote est déterminée par les antécédents criminels d'une personne ainsi que par les mesures spécifiques d'évaluation du risque. Le SCC utilise les mesures du risque et des besoins pour faciliter l'aiguillage vers des programmes et guider la gestion des cas.

Les analyses statistiques ont révélé une différence entre bon nombre des évaluations de besoins et, dans une moindre mesure, entre les évaluations du risque applicables respectivement à des délinquantes autochtones et de race blanche. Ces dernières ont obtenu des cotes uniformément plus faibles relativement aux besoins dans les sept domaines. La plus grande différence se

présente dans le domaine de la toxicomanie, suivi respectivement par l'emploi, les relations conjugales et familiales et les fréquentations et relations sociales. On constate également une grande disparité dans les évaluations individuelles du risque. Par conséquent, même si l'expérience raciale peut intervenir dans l'évaluation du risque et des facteurs relatifs à une délinquante (p. ex., la relation entre l'oppression historique des femmes autochtones et la toxicomanie). Toutefois, on a également constaté des similitudes entre les deux groupes de détenues, à l'égard du risque global et dans certains domaines de besoins : le comportement dans la collectivité, l'orientation personnelle et affective, ainsi que l'attitude. Par conséquent, le mode de vie antérieur peut intervenir lui aussi dans l'évaluation du risque et des besoins relatifs aux deux groupes de détenues.

Les résultats de notre recherche confirment qu'il existe à la fois des similitudes et des différences dans la comparaison entre les cotes de risque et de besoins établies pour les détenues autochtones et pour celles de race blanche. Il serait utile de reconnaître ce fait dans la recherche criminologique; de plus, les chercheurs qui considèrent comme prioritaire la race d'un délinquant pourraient aussi tenir compte du vécu individuel, tout en reconnaissant des similitudes possibles entre les groupes raciaux. Les gens diffèrent en raison de leurs caractéristiques raciales, mais se ressemblent aussi par leur expérience commune de la vie. Bref, il faut donc se montrer prudent avant d'orienter une recherche exclusivement sur la race.

Étant donné l'actuelle tendance de la recherche à viser l'hétérogénéité culturelle, si les chercheurs ne tiennent pas suffisamment compte des similitudes entre les races, ils pourraient omettre ou minimiser les éléments du vécu qui sont communs aux deux catégories et susceptibles de contribuer à mieux faire comprendre et déceler les facteurs criminogènes (le risque et les besoins). À notre avis, étant donné la diversité observée entre les détenues autochtones et de race blanche dans les analyses, le SCC a tout intérêt à mettre à profit sa politique et ses pratiques pour continuer à insister, comme maintenant, sur des établissements et programmes adaptés à la culture des détenues (p. ex., le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci). Toutefois, il est aussi important de reconnaître les similitudes entre les deux groupes, révélées dans les analyses, ainsi que les conséquences potentielles pour une meilleure compréhension des pratiques correctionnelles. Nous encourageons donc la poursuite des recherches dans ce domaine, même à l'égard des détenus de sexe masculin.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES DIAGRAMMES	vi
INTRODUCTION	1
Évaluation initiale des délinquants en établissement	4
<i>Besoins</i>	7
MÉTHODOLOGIE	9
Population carcérale.....	9
CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION CARCÉRALE	11
RÉSULTATS	12
Cotes globales pour le risque et les besoins.....	12
Cotes individuelles pour le risque	13
Cotes individuelles pour les besoins	14
<i>Emploi</i>	14
<i>Relations conjugales et familiales</i>	15
<i>Fréquentations et interactions sociales</i>	15
<i>Toxicomanie</i>	15
<i>Comportement dans la collectivité</i>	16
<i>Orientation personnelle et affective</i>	16
<i>Attitude</i>	16
ANALYSE	18
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXE A	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Caractéristiques des détenues incarcérées dans un établissement fédéral.....	11
Tableau 2	Caractéristiques des détenues autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral	11
Tableau 3	Cotes globales d'évaluation du risque chez les détenues autochtones et de race blanche.....	13
Tableau 4	Cotes globales pour les besoins parmi les détenues autochtones et de race blanche	13
Tableau 5	Cotes individuelles relatives au risque présenté par les détenues autochtones et de race blanche.....	14
Tableau 6	Pourcentage de détenues autochtones et de race blanche concentré dans sept domaines de besoins, au plus haut niveau	17

LISTE DES DIAGRAMMES

Diagramme 1	Évaluation initiale des délinquants	5
-------------	---	---

INTRODUCTION

Depuis trois décennies, la recherche est orientée vers la surreprésentation de divers groupes minoritaires (c'est-à-dire, les Autochtones, les Asiatiques et les Noirs) dans les populations carcérales de l'Amérique du Nord, de sorte que l'on accorde une grande importance aux différences entre les groupes raciaux définis, tout en négligeant couramment les ressemblances. La recherche menée sur les délinquants canadiens conclut invariablement que les délinquants autochtones et de race blanche¹ ont des facteurs criminogènes différents. Les discussions se fondent surtout sur des hypothèses liées à l'hétérogénéité raciale : on présume que les points communs entre les personnes découlent davantage d'une expérience raciale que d'antécédents partagés ou communs.

Nous tentons ici de comparer le risque et les besoins soumis à une évaluation initiale des délinquants (EID) par le Service correctionnel du Canada (SCC), pour déterminer les différences de cotes parmi les détenues autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral. L'étude initiale dont nous sommes partiellement inspirés était le *Profil instantané d'une journée*, sondage mené par le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec les autorités correctionnelles fédérales, provinciales et territoriales. «Le projet avait pour but de fournir des renseignements plus détaillés sur la composition des populations carcérales [féminines et masculines] dans les établissements fédéraux et provinciaux/territoriaux du Canada» (Centre canadien de la statistique juridique, 1997, p. 2). Le *Profil instantané* était la première collecte de données sur les caractéristiques de détenus, à l'échelle nationale.² Nous le complétons ici en

¹ La catégorie «de race blanche» comprend les personnes considérées comme étant de cette race dans l'évaluation initiale des délinquants, mais pas les «non-Autochtones».

² Voir le document «Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : un profil instantané d'une journée», par Finn, Trevethan, Carrière et Kowalski, *Juristat*, Vol. 19, n^o. 5, 1999, n^o de catalogue 85-002-XPE; «Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada», par Robinson, Millson, Trevethan et MacKillop, *Juristat*, Vol. 18, n^o. 8, 1998, n^o de catalogue 85-002-XPE, ainsi que *Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada*, par Trevethan, Carrière, MacKillop, Finn, Robinson, Porporino et Milson, 1999, n^o de catalogue 85-601-XPE.

analysant et en comparant les niveaux de

risque et de besoins applicables respectivement aux femmes autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral.

Il est important d'insister exclusivement sur les détenues, parce que, dans l'ensemble, en comparaison avec les détenus, elles ont reçu beaucoup moins d'attention au Canada (Faith, 1993; Boritch, 1997; DeKeseredy, 2000). Au SCC, la recherche leur consacre plus d'attention depuis les deux dernières décennies. Il faut considérer ces délinquants séparément par rapport aux délinquants, car, tout comme dans la recherche traditionnelle, ces derniers ne sont plus le point de comparaison des études sur les femmes. On peut faire valoir un argument semblable pour les détenues autochtones.

Les cotes attribuées aux besoins au moment de l'Évaluation initiale des délinquants mesurent divers éléments dynamiques interpersonnels et personnels dans la vie d'une détenue. Le SCC utilise ces cotes, mesurées par l'analyse des facteurs dynamiques,³ pour indiquer l'intensité des difficultés éprouvées par les détenues, et pour se renseigner sur leur vécu individuel, leurs modes de vie précédant leur incarcération, ainsi que les programmes dont ils ont besoin. L'évaluation du risque est une appréciation de la probabilité de récidive, en présumant que l'on réponde insuffisamment aux besoins décelés. La cote est déterminée par les antécédents criminels d'une personne ainsi que par les mesures spécifiques d'évaluation du risque (c'est-à-dire l'Échelle d'information statistique sur la récidive). Le SCC utilise les mesures du risque et des besoins pour faciliter l'aiguillage vers des programmes et guider la gestion des cas.

³ Anciennement appelé le Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus (SIABD). La création de ce système pour un établissement se base sur l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité (ERBC), élaborée par L. Motiuk et F. Porporino et appliquée par le SCC en 1990. L'ERBC comprend 12 domaines de besoins et vise deux principales fonctions : évaluer les besoins d'un délinquant dans la collectivité, et déterminer la fréquence des contacts entre un agent de libération conditionnelle et le délinquant.

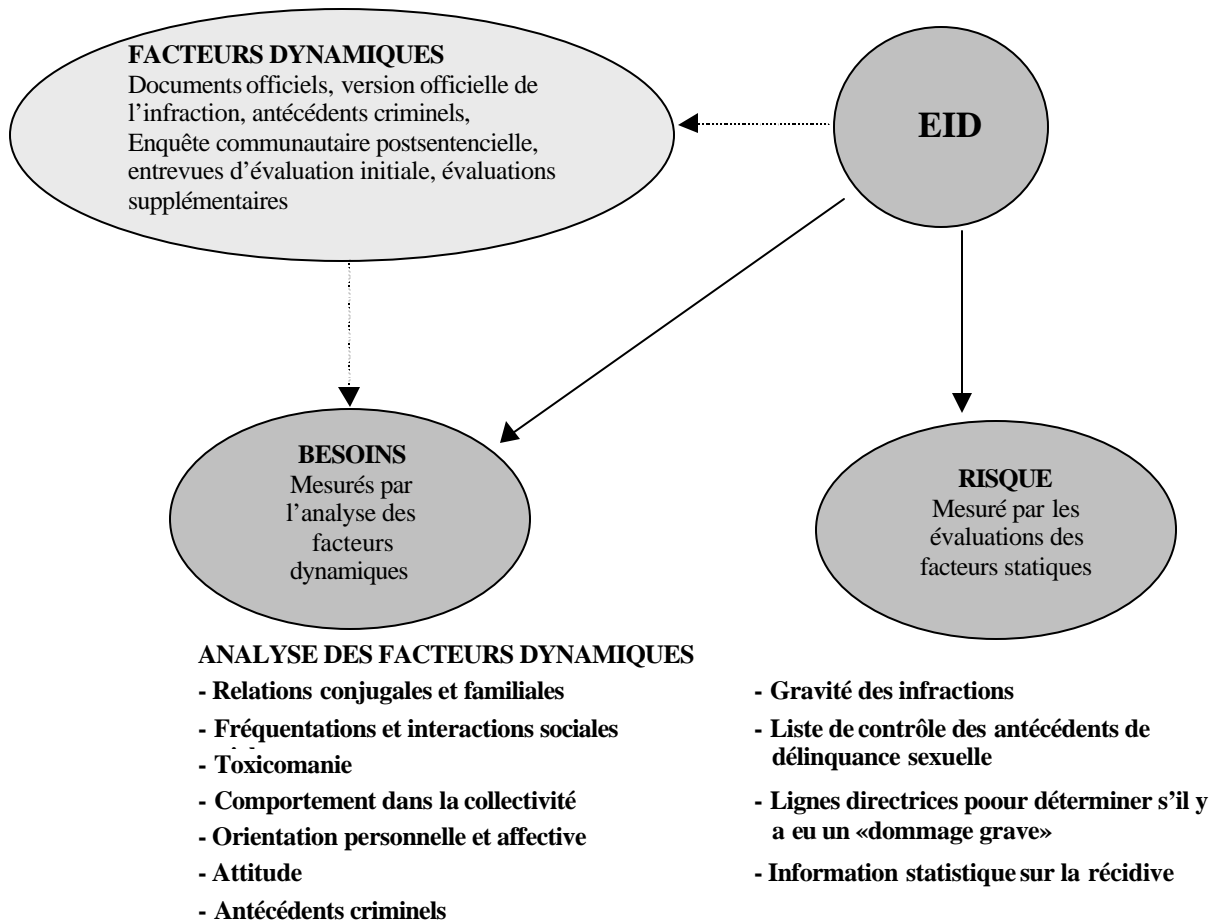
Évaluation initiale des délinquants en établissement

Les conclusions bien établies des recherches en criminologie visent, pour la plupart, la prédiction du comportement criminel (Andrews, 1989). La plupart des ouvrages insistent sur le risque posé par le délinquant plutôt que sur ses besoins, et sur la protection de la collectivité plutôt que sur la réinsertion sociale. Le Canada s'est montré un chef de file dans le domaine correctionnel, en attirant l'attention sur les besoins des détenus.

Le Service correctionnel du Canada mesure le risque et les besoins des détenus au moyen de l'EID⁴ pour contribuer à déterminer le type de programmes correctionnels dont un détenu ou une détenue a besoin pendant son incarcération, et pour prévoir comment cette personne réintégrera la collectivité à sa libération, si l'on a mal répondu aux besoins décelés. L'EID a été introduite en 1994 comme une partie standard du processus d'évaluation initiale des détenus en établissement, et est considérée comme comprenant «l'analyse systématique et en temps opportun des renseignements importants qui permettent d'identifier les facteurs statiques et dynamiques qui portent sur la réinsertion sociale de chaque délinquant» (SCC, 1999, p. 2). On recueille et analyse des renseignements sur les indicateurs statiques (appelés le risque) et dynamiques (appelés besoins) (voir le diagramme 1).

⁴ Le SCC utilise deux principaux types d'évaluation du risque et des besoins des détenus : l'évaluation initiale des délinquants et l'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. Le second type fait l'objet du présent rapport.

Diagramme 1 Évaluation initiale des délinquants



Risque

Le risque présenté par le détenu est le risque de récidive déterminé par l'application de mesures dérivées des recherches, et essentiellement par l'infraction ayant entraîné l'incarcération et par les antécédents criminels. Pour cet examen, «on applique [...] plusieurs outils d'évaluation fondés sur les résultats de recherches et des lignes directrices générales qui portent plus particulièrement sur les facteurs historiques ou statiques qui sont liés au risque de récidive» (SCC, 1999, p. 3). Les mesures sont : les antécédents criminels, le dossier sur la gravité des infractions, la liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle, les lignes directrices permettant de déterminer s'il y a eu dommage grave, et l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive (ISR).

Le dossier des antécédents criminels porte sur les principaux indicateurs liés aux démêlés de la personne avec la justice. Le dossier sur la gravité des infractions indique la nature et l'intensité du tort infligé aux victimes et à l'ensemble de la société par le délinquant ou la délinquante. La liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle porte sur la nature et l'intensité de ces infractions, le tort infligé aux victimes, ainsi que toutes les évaluations et les interventions de même que tous les traitements (SCC, 1999, p. 3). Le dommage grave dépend de l'envergure du tort infligé par la perpétration d'une infraction prévue à l'annexe I ou II (SCC, 1999, p. 10). L'Échelle d'ISR, un outil statistique de prévision de la récidive combinant des mesures de caractéristiques démographiques et les antécédents criminels dans un système de cotes, est obligatoire pour tous les délinquants sous responsabilité fédérale, sauf pour les Autochtones de sexe féminin (SCC, 1999, p. 14).

Besoins

Les besoins des délinquants sont des mesures de diverses capacités interpersonnelles et personnelles, considérées comme des facteurs criminogènes. Les facteurs des besoins sont dynamiques : leur niveau et leur nature peuvent changer, et les problèmes peuvent s'améliorer ou empirer (Centre canadien de la statistique juridique, 1997).

Pour documenter le processus d'analyse des facteurs dynamiques, on extrait les indicateurs des besoins auprès de diverses sources : documents officiels, version officielle de l'infraction (tribunal, rapports de police et rapports présentenciels), antécédents criminels (Système d'empreintes digitales et Centre d'information de la police canadienne), enquête communautaire postsentencielle, entrevues d'évaluation initiale des délinquants, et évaluations supplémentaires à l'admission.⁵ Sur une échelle de cotation standard,⁶ les facteurs sont indiqués et analysés par une évaluation systématique de sept domaines : l'emploi, les relations conjugales et familiales, les fréquentations et interactions sociales, la toxicomanie, le comportement dans la collectivité, l'orientation personnelle et affective, et l'attitude. L'analyse des facteurs dynamiques est effectuée au moyen du Système de gestion des détenus (SGD), lequel, pour chaque domaine, enregistre le nombre de réponses et les classe dans l'ordre de priorité.

En plus des cotes applicables au risque et aux besoins individuels, on utilise la multitude d'indicateurs de mesure pour ces deux éléments, également au moyen du SGD, pour convertir les cotes des indicateurs en une cote globale du risque et en une cote globale pour les besoins.

⁵ Évaluations psychologiques ou portant sur la toxicomanie (c'est-à-dire, le Questionnaire informatisé sur le mode de vie, QIMV), les études et la vie professionnelle, la violence familiale (Évaluation du risque de violence familiale, SARA), ou les délinquants sexuels.

⁶ Les cotes attribuées aux besoins sont généralement établies sur une échelle de zéro (plus faible besoin) à trois (le plus grand besoin). Par exemple, l'emploi est évalué selon les cotes suivantes : (0) stable; (1) aucune difficulté actuelle; (2) problèmes mineurs d'ajustement; (3) problèmes majeurs d'ajustement. Voir l'annexe A pour les descriptions des sept domaines ainsi que les échelles de cotation correspondantes.

L'EID à l'admission s'applique à tous les délinquants. Pour les hommes, elle a lieu dans un centre régional de réception, où l'on évalue leur état physique, mental et affectif; pour les femmes, elle se déroule dans un des établissements régionaux pour détenues. On recueille et analyse les mêmes renseignements, tant pour les hommes que pour les femmes (à l'exception de l'échelle d'ISR) – les antécédents criminels et personnels - pour déterminer leur risque ainsi que les programmes dont ils ont besoin (Blanchette, 1997). Il est important de reconnaître qu'il faut intensifier les recherches sur le système de cotation du risque et des besoins pour les Autochtones ainsi que pour les détenues, et l'on s'en occupe actuellement, tant au SCC que chez les chercheurs universitaires. Toutefois, l'EID est l'outil de mesure actuellement utilisé par le Service, de sorte que la recherche dans ce domaine est limitée à cet outil et doit donc être considérée avec précaution.

MÉTHODOLOGIE

Population carcérale

Le 5 octobre 1996, les données d'un *Profil instantané d'une journée* indiquaient que 288 délinquantes figuraient au registre des établissements correctionnels pour adultes. En ce qui concerne les délinquantes que l'on savait être soit «Autochtones», soit «de race blanche», on disposait de données individuelles de l'EID sur les risques et besoins pour 198 cas, et de données d'évaluation globale de l'EID, pour 164 cas. L'échantillon de notre étude représente environ 57 % de la population carcérale totale de sexe féminin, à l'époque. Les détenues de race blanche constituent la majorité (75 %) de l'échantillon, le reste étant formé d'Autochtones (25 %).

Les données provenaient initialement de l'étude sur l'utilisation des services correctionnels spéciaux, menée par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), un service de Statistique Canada, en partenariat avec le SCC. L'étude est intitulée *Profil instantané d'une journée*, et la population carcérale visée comprenait des détenues incarcérées dans un établissement fédéral, des délinquantes en détention temporaire, ainsi que des détenues purgeant des peines discontinues. La Direction de la recherche du SCC a fusionné la base de données du *Profil instantané* avec les renseignements du SCC sur le risque et les besoins, afin de produire l'ensemble de données utilisé pour notre recherche. Notre apport au Profil instantané consiste à le compléter par une comparaison entre les cotes du risque et des besoins obtenues respectivement par des détenues autochtones et de race blanche.

Il convient de faire deux mises en garde à propos de l'ensemble de données. D'abord, les cotes du risque et des besoins proviennent des plus récentes EID effectuées en établissement pour les détenues (c'est-à-dire leur plus récente incarcération). Il est très probable que cette évaluation soit compatible avec les détenues, dans l'ensemble de données, mais, si une détenue a été libérée, puis

réincarcérée entre le 6 octobre 1996 et mars 1997, l'évaluation initiale des délinquants ne serait alors pas la plus récente. Il est peu probable que cela se produise et il y aurait sans doute peu de changement entre les deux évaluations initiales. En second lieu, les évaluations du risque et des besoins ont été effectuées, pendant l'EID en établissement, par un membre du personnel du SCC, à partir de novembre 1994, et des renseignements d'appoint ont été recueillis pour les personnes admises avant l'application de l'EID. Ces nouveaux renseignements peuvent donc être biaisés par l'évaluation de la situation actuelle des détenus, plutôt que de celle de leur situation au début de la peine à purger.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION CARCÉRALE

La délinquante canadienne typique incarcérée dans un établissement fédéral est jeune, monoparentale, chômeuse, toxicomane, alcoolique ou les deux, et purge sa première peine dans un pénitencier fédéral. Un nombre disproportionné de délinquantes est formé d'Autochtones, et un grand pourcentage de la population carcérale féminine a fait l'objet de violence physique, psychologique ou sexuelle (Boritch, 1997; CCSJ, 1997; SCC, 1998; DeKeseredy, 2000). Les tableaux 1 et 2 exposent les caractéristiques des détenues autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral.

Tableau 1 Caractéristiques des détenues incarcérées dans un établissement fédéral

	Nombre de détenues	%
Âgée de 20 à 34 ans	184	52 %
Purgeant une peine de moins de six ans	207	58 %
Purgeant une peine pour :		
- meurtre	71	20 %
- infraction prévue à l'annexe I (violence)	163	46 %
- infraction prévue à l'annexe II (drogues)	84	24 %
- infraction non prévue aux annexes (toutes les autres)	39	11 %

Source des données : Faits et chiffres sur...*les services correctionnels au Canada, édition 1997* (1998), Ottawa, Service correctionnel du Canada, n = 357.

Tableau 2 Caractéristiques des détenues autochtones et de race blanche incarcérées dans un établissement fédéral

	Autochtones		De race blanche	
	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%
Citoyennes canadiennes	63	98 %	200	89 %
Langue maternelle anglaise	63	98 %	178	79 %
Mariées ou conjoint de fait	25	39 %	65	29 %
Au moins treize ans d'études	0	0 %	7	3 %
Niveau d'instruction moyen obtenu		8,97		10,31

Source des données : étude actuelle sur la population carcérale (avant la démarcation par l'EID), où n = 224 pour les détenues de race blanche et n = 64 pour les Autochtones. Noter la fréquence élevée des imprécisions pour la variable des études (n = 96).

RÉSULTATS

Dans l'ensemble, les cotes établies par l'EID pour le risque et les besoins généraux (voir les Tableaux 3 et 4) et individuels (voir les Tableaux 5 et 6) ont révélé à la fois des similitudes et des différences entre les délinquantes autochtones et de race blanche. Chaque cas est exposé séparément, et c'est grâce au deuxième que nous pouvons comprendre le vécu individuel des délinquantes. Chaque domaine individuel de besoins est assorti d'une brève description, et l'échelle d'évaluation se trouve à l'Annexe A.

Il importe de reconnaître la petite taille de la population carcérale visée par cette étude, ce qui réduira la validité de divers tests de signification statistique. Les différences et similitudes sont déterminées par une comparaison entre les écarts de pourcentage au sein des catégories individuelles de risque et de besoins. Répétons que l'EID est l'outil de mesure actuellement utilisé par le Service, de sorte que les recherches dans ce domaine sont limitées à cette méthode et doivent être considérées avec précaution. On entreprend actuellement, à la fois au SCC et dans les milieux des chercheurs universitaires, des recherches sur le système d'évaluation du risque et des besoins pour les détenus autochtones et les détenues.

Cotes globales pour le risque et les besoins

Les cotes globales de l'EID pour le risque ont révélé certaines similitudes entre les détenues autochtones et de race blanche (voir le Tableau 3). La plus forte différence est de 13 % dans la catégorie du risque «élevé» (42 % chez les Autochtones et 29 % chez les femmes de race blanche).

Tableau 3 Cotes globales d'évaluation du risque chez les détenues autochtones et de race blanche

	Risque global		
	Faible	Modéré	Élevé
Autochtones	21 %	37 %	42 %
De race blanche	27 %	44 %	29 %

Remarque : * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Une comparaison entre les cotes globales sur les besoins a révélé une dissimilitude (voir le Tableau 4). Le niveau global des besoins «élevés» chez les femmes autochtones est considérablement plus élevé que chez les femmes de race blanche, c'est-à-dire de 67 % par rapport à 39 %, ce qui représente une différence substantielle de 28 % ($p < 0,01$).

Tableau 4 Cotes globales pour les besoins parmi les détenues autochtones et de race blanche

	Besoins globaux**		
	Faibles	Modérés	Élevés
Autochtones	9 %	23%	67 %
De race blanche	19 %	42 %	39 %

Remarque: * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Cotes individuelles pour le risque⁷

Le dossier des antécédents criminels, un des nombreux facteurs employés pour déterminer le risque présenté par une délinquante, fait l'objet du présent exposé. On a noté un grand écart entre les cotes de risque établies pour les populations

⁷ Source des données : étude actuelle de la population carcérale (après la démarcation relative à l'EID). Noter la fréquence élevée des imprécisions (n = 122).

carcérales autochtones et de race blanche et celui-ci était manifeste, à la fois chez les adultes et chez les jeunes. D'ailleurs, signalons que 85 % de la population autochtone et 58 % de celle de race blanche avait déjà eu des démêlés avec des tribunaux pour adultes. De même, 65 % de la population carcérale autochtone et seulement 19 % de celle de race blanche avait déjà eu des démêlés avec les tribunaux pour adolescents. Voir le tableau 5 pour des comparaisons supplémentaires.

Tableau 5 Cotes individuelles relatives au risque présenté par les détenues autochtones et de race blanche

	Autochtones	De race blanche
TRIBUNAUX POUR ADOLESCENTS		
Démêlés antérieurs avec un tribunal pour adolescents	65 %	19 %
Antécédents de garde en milieu ouvert	43 %	13 %
Antécédents de garde en milieu fermé	37 %	13 %
TRIBUNAUX POUR ADULTES		
Démêlés antérieurs avec un tribunal pour adultes	85 %	58 %
Incarcération antérieure dans un établissement provincial	67 %	42 %
Incarcération antérieure dans un établissement fédéral	42 %	12 %

Cotes individuelles pour les besoins⁸

Emploi

Ce besoin désigne les capacités d'emploi et l'employabilité générale d'une délinquante. Les femmes autochtones ont des besoins considérablement plus élevés dans ce domaine que celles de race blanche : 53 % des Autochtones contre

⁸ Voir le tableau 6 pour le pourcentage des détenues autochtones et de race blanche, concentrées selon sept domaines de besoins au plus haut niveau.

seulement 25 % des femmes de race blanche sont cotées au plus haut niveau ($p < 0,001$).

Relations conjugales et familiales

Ces besoins sont déterminés par la stabilité et le soutien, ainsi que par les attributs négatifs, dans les relations interpersonnelles d'une détenue. Chez les femmes autochtones, ces besoins sont nettement plus élevés que chez les femmes de race blanche : 55 % par rapport à 29 %, respectivement. De même, les deux plus bas niveaux étaient formés seulement de 8 % d'Autochtones et de 27 % de femmes de race blanche ($p < 0,01$).

Fréquentations et interactions sociales

Ce besoin correspond aux contacts personnels prosociaux et antisociaux d'une délinquante, surtout déterminés par la contribution des relations sociales à une activité criminelle. Le plus haut niveau de besoin présente un nombre disproportionné de femmes autochtones (37 %), contre seulement 15 % de femmes de race blanche ($p < 0,01$).

Toxicomanie

La toxicomanie correspond ici à l'usage et à l'abus d'alcool chez une personne, et au fait que cette dépendance entrave l'adaptation communautaire. La plus grande différence entre les deux groupes se trouve dans ce domaine. On note qu'une proportion notable de 82 % des femmes autochtones, contre seulement 37 % des femmes de race blanche, composait le groupe correspondant au niveau de besoins le plus élevé, ce qui donne une différence de 45 % ($p < 0,001$).

Comportement dans la collectivité

Ce besoin correspond à la capacité d'un délinquant d'être autonome dans la collectivité, y compris sur le plan des capacités sociales, de la dynamique de la vie et de la gestion de l'argent. La population autochtone a révélé un niveau de besoin quelque peu similaire en comparaison avec celle de race blanche : 18 % des femmes autochtones et 7 % de celles de race blanche ont été cotées au plus haut niveau ($p < 0,01$).

Orientation personnelle et affective

Ce besoin correspond aux besoins psychologiques d'une délinquante. Les deux catégories de femmes, autochtones (57 %) et de race blanche (42 %), ont été considérées comme éprouvant «quelques difficultés» ou «des difficultés considérables» dans ce domaine.

Attitude

Ce besoin représente l'attitude de la délinquante à l'égard d'un style de vie prosocial, sa capacité de reconnaître les problèmes et sa réceptivité à une aide. Cela englobe la tentative individuelle d'améliorer sa propre situation (auto-assistance) et de démontrer une attitude prosociale. Les femmes autochtones (12 %) avaient obtenu des cotes à peu près égales à celles des femmes de race blanche (8 %) pour ce qui est du plus haut niveau de besoins.

Tableau 6 Pourcentage de détenues autochtones et de race blanche concentré dans sept domaines de besoins, au plus haut niveau

	Autochtones (%)	De race blanche (%)
Emploi***	53 %	25 %
Relations conjugales et familiales**	55 %	29 %
Fréquentations et interactions sociales**	37 %	15 %
Toxicomanie***	82 %	37 %
Comportement dans la collectivité**	18 %	7 %
Orientation personnelle et affective	57 %	42 %
Attitude	12 %	8 %

Remarque : * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

La toxicomanie ainsi que l'orientation personnelle et affective, utilisent un système de cotation à trois niveaux (un à trois), et tous les autres, un système à quatre niveaux (voir l'Annexe A). En regroupant les niveaux deux et trois pour les deux types de besoins, on constate des résultats similaires en comparaison avec les cotes des niveaux correspondant au plus haut besoin, dans chaque cas. Voici les cotes regroupées : toxicomanie : 94 % pour les Autochtones et 63 % pour les femmes de race blanche; orientation personnelle et affective : 96 % pour les Autochtones et 86 % pour les femmes de race blanche.

ANALYSE

Depuis le début des années 1950, et davantage au cours de la dernière décennie, le risque et les besoins des délinquants ont reçu plus d'attention dans le domaine des services correctionnels et de la recherche criminologique. Le SCC s'est établi dans ce domaine, en créant et en appliquant l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, dans les années 1990, suivie par le processus d'Évaluation initiale des délinquants (EID) en 1994. La recherche actuelle menée par le Service continue à réévaluer et à réviser l'élément des besoins de l'EID.

Le Centre canadien de la statistique juridique, dans son *Profil instantané d'une journée* de 1997, décrivait pour la première fois les risques et les besoins. En outre, une récente recherche criminologique (Dowden et Blanchette, 1999) s'est orientée exclusivement vers les facteurs de risque et de besoins criminologiques, tandis que d'autres (Hannah-Moffat, 1999) se préoccupaient de l'application des échelles du risque et des besoins des détenus aux femmes.

Notre recherche a comparé les cotes du risque et des besoins, chez les détenues autochtones et de race blanche sous responsabilité fédérale. Les deux catégories ont révélé des différences dans bon nombre de leurs évaluations et, dans une moindre mesure, dans les cotes sur le risque.

La plus grande différence dans le plus haut niveau d'évaluation des besoins se présente dans le domaine de la toxicomanie, suivi respectivement par l'emploi, les relations conjugales et familiales, et les fréquentations et interactions sociales. On constate également une grande disparité dans les évaluations individuelles du risque (dossier des antécédents criminels). Par conséquent, même si l'expérience raciale peut intervenir dans l'évaluation du risque et des facteurs relatifs à une délinquante (p. ex., la relation entre l'oppression historique des femmes autochtones et la toxicomanie).

On a également constaté des similitudes entre les deux groupes de détenues, à l'égard du risque global et dans certains domaines de besoins : le comportement dans la collectivité, l'orientation personnelle et affective, ainsi que l'attitude. Par conséquent, le mode de vie antérieur peut intervenir lui aussi dans l'évaluation du risque et des besoins.

Étant donné que l'analyse des données a révélé à la fois des similitudes et des différences dans les deux groupes raciaux de femmes (Autochtones et de race blanche), on suggère que la recherche criminologique, qui considère comme prioritaire la race d'un délinquant, tienne aussi compte du vécu individuel, tout en reconnaissant des similitudes possibles entre les deux groupes raciaux. Les gens diffèrent en raison de leurs caractéristiques raciales, mais se ressemblent aussi par leur expérience commune de la vie. Bref, il faut donc se montrer prudent avant d'orienter une recherche exclusivement sur la race et c'est le message de notre recherche.

Étant donné l'actuelle tendance de la recherche à viser l'hétérogénéité culturelle, si les chercheurs ne tiennent pas suffisamment compte des similitudes entre les races, ils pourraient omettre ou minimiser les éléments du vécu qui sont communs aux deux catégories et susceptibles de contribuer à mieux faire comprendre et déceler les facteurs criminogènes (le risque et les besoins). À notre avis, étant donné la diversité observée entre les détenues autochtones et de race blanche dans les analyses, le SCC a tout intérêt à mettre à profit sa politique et ses pratiques pour continuer à insister, comme maintenant, sur des établissements et programmes adaptés à la culture des détenues (p. ex., le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci). Toutefois, il est aussi important de reconnaître les similitudes entre les deux groupes, révélées dans les analyses, ainsi que les conséquences potentielles pour une meilleure compréhension des pratiques correctionnelles. Nous encourageons donc la poursuite des recherches dans ce domaine, même à l'égard des détenus de sexe masculin.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrews, D. "Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : utiliser des outils de prédiction du risque afin de réduire la récidive", *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 14-21.
- Blanchette, K. *Les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale sous responsabilité fédérale*. Rapport n° R-55. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 1997.
- Bonta, J., LaPrairie, C. et Wallace-Capretta, S. "Risk Prediction and Re-Offending: Aboriginal and Non-Aboriginal Offenders" *Canadian Journal of Criminology*, vol. 32, n° 2, 1997, p. 127-144.
- Bonta, J., Pange, P. et Wallace-Capretta, S. "Predictions of Recidivism Among Incarcerated Female Offenders", *The Prison Journal*, vol. 75, n° 3, 1995, p. 277-294.
- Boritch, H. *Fallen Women: Female Crime and Criminal Justice*. Toronto: ITP Nelson, 1997.
- Brown, S. et Serin, R. C. (1998). *A Consumer's Guide to Risk Assessment: A Systematic Review*. Ottawa, ON: Service correctionnel du Canada. Publication à venir.
- Centre canadien de la statistique juridique (1997). *A Snapshot of All Inmates On-Register In Adult Correctional Facilities on Saturday, October 5th, 1996*. Vol. 14: Correctional Service of Canada Overview.
- DeKeseredy, W. *Women, Crime and the Canadian Criminal Justice System*. Cincinnati, OH: Anderson Publishing Company, 2000.
- Dowden, C. et Blanchette, K. *Analyse des caractéristiques des délinquantes toxicomanes : risque, besoins et résultats après la mise en liberté*. Rapport n° R-81. Ottawa, On : Service correctionnel du Canada, 1999.
- Faith, K. *Unruly Women: The Politics of Confinement and Resistance*. Vancouver, BC: Press Gang Publishers, 1993.
- Finn, A., Trevethan, S., Carrière, G. et Kowalski, M. "Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : un profil instantané d'une journée", *Juristat*. vol. 19, n° 5, 1999, N° 85-002-XPF au

catalogue.

Hannah-Moffat, K. "Moral Agent or Actuarial Subject: Risk and Canadian Women's Imprisonment", *Theoretical Criminology*. vol. 3, n° 1, 1999, p. 71-94.

Heney, J. *Rapport sur les cas d'automutilation à la prison des femmes de Kingston*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 1990.

Imai, S. (1997). *The 1997 Annotated Indian Act*. Scarborough, ON, Carswell Thomson Professional Publishing.

Johnston, J. *Profil des délinquants autochtones du nord sous responsabilité fédérale*. Rapport n° R-36. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 1994.

Kendall, K. *Évaluation des services thérapeutiques offerts à la prison des femmes*. Ottawa, ON : Service correctionnel Canada, 1993.

Motiuk, L. et Brown, S. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*. Rapport n° R-34. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 1993.

Motiuk, L. et Porporino, F. *Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition*. Rapport n° R-06. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 1989.

Motiuk, L. et Porporino, F. *Évaluation des besoins et du risque chez les détenus : étude de mises en liberté sous condition*. Rapport n° R-01. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 1989.

Nuffield, J. (1989). «La formule de prévision statistique sur la récidive (PSR) : comment faut-il l'appliquer ?» *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 23-27.

Robinson, D., Millson, W., Trevethan, S. et MacKillop, B. «Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada», *Juristat*. vol. 18, n° 8, 1998, N° 85-002-XPF au catalogue.

Service correctionnel Canada. *La création de choix : rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, 1990.

Service correctionnel du Canada. *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada : Édition 1997*, Ottawa, ON : Service correctionnel Canada, 1998.

Service correctionnel Canada. *Introduction au processus de réinsertion sociale*, 1999. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/sop/700-00f.shtml>

Trevethan, S., Carrière, G., MacKillop, B., Finn, A., Robinson, R., Porporino, F. et Millson, W. *Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada*. N° 85-601-XPE au catalogue, 1999.

ANNEXE A

Dimension des besoins	Éléments de description	Cotes
Emploi 0	emploi stable	
	aucune difficulté actuelle	1
	problèmes d'ajustement mineurs	2
Relations conjugales et familiales	problèmes d'ajustement majeurs	3
	relations stables et coopératives	0
	aucune difficulté actuelle	1
Fréquentations et interactions sociales	instabilité occasionnelle	2
	relations très instables	3
	associations non criminelles et (ou) positives le plus souvent, des associations criminelles et (ou) positives	0 1
	certaines associations criminelles et (ou) négatives le plus souvent, des associations criminelles et (ou) négatives	2 3
Attitude	participation active et réaction uniformément positive	0
	motivation à l'égard du changement, attitudes réceptives à l'aide	1
	reconnaissance des problèmes, mais attitudes non réceptives à l'aide	2
	incapacité de reconnaître les problèmes et attitudes non réceptives à l'aide	3
Comportement 0 dans la collectivité	ajustement satisfaisant	
	aucune difficulté actuelle	1
	les capacités déficientes limitent mais n'empêchent pas l'autonomie	2
Orientation personnelle et affective	les capacités déficientes limitent gravement l'autonomie	3
	aucune difficulté actuelle	0
	problèmes personnels et affectifs indiquant un certain besoin d'aide	1
Toxicomanie	problèmes personnels et affectifs indiquant un grand besoin d'aide	2
	aucune difficulté actuelle	0

une certaine consommation cause des problèmes modérés
d'ajustement 1
un usage fréquent et incontrôlé cause de graves problèmes
d'ajustement 2